

Ajustements effectués post retour Autorité environnementale (printemps)

Document synthétique			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
Autorité environnementale	Détailler la partie relative à l'opposabilité du document stratégique de façade	Développement de la partie « Portée juridique du DSF »	7-8
Autorité environnementale	Détailler les principaux éléments d'évaluation du bon état écologique (BEE)	Développement de la partie « Interactions entre activités et environnement » (évaluation du BEE)	32-45
Exigence Directive cadre planification des espaces maritimes	Préciser la vision à 2050	Reformulation de la partie vision à 2050 (consolidée en commission permanente le 19/09/2025)	50-54
Exigence Code de l'environnement	Alignement sémantique de la terminologie utilisée	Remplacement du terme « secteur de vocation » par « zone de vocation » ; remplacement du terme « objectif stratégique socio-économique » par « objectif socio-économique »	56-58
Annexe 1			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
Exigence Directive cadre « stratégie pour le milieu marin »	Réintégrer une partie « Interactions avec le milieu marin » tirée des analyses conduites au titre de la mise en œuvre de la DCSMM dans chacune des fiches activités	Intégration d'une partie « Interaction avec le milieu marin » dans chacune des fiches activités	Fiches 1 à 23
Annexe 3			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
Exigence Directive cadre « stratégie pour le milieu »	Intégrer un renvoi vers l'arrêté ministériel relatif à	Création d'une annexe 3 portant renvoi vers l'arrêté ministériel relatif à la définition du bon	Annexe 3

marin » et code de l'environnement	la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation	état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation	
Annexe 7			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
Exigence Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » et code de l'environnement	Intégrer un renvoi vers les dérogations aux objectifs environnementaux et au bon état écologique des eaux marines	Création d'une annexe 7 renvoyant vers les dérogations aux objectifs environnementaux et au bon état écologique des eaux marines adoptées en 2022 lors de la validation du plan d'action	Annexe 7
Annexe 8			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
Exigence Code de l'environnement	Alignement sémantique de la terminologie utilisée	Remplacement du terme « secteur de vocation » par « zone de vocation »	Annexe 8
Annexe 9			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
DIRM MEMN	Ajustement de l'état des lieux des ZPF existantes	Mention des 5 ZPF existantes sur la façade en 2025 (4 en 2024)	18

Modifications apportées suite à la consultation des instances et du public			
Document synthétique			
Origine	Modification demandée	Modification apportée	Page
Instances	Etoffer la partie sur la force juridique du DSF et son opposabilité aux plans programmes.	Ajout d'un complément sur le portée juridique et l'opposabilité du DSF aux plans-programmes	9
Instances	Evoquer le rôle des ports du Havre et de Cherbourg dans le développement des	« En outre, le développement des projets éoliens <i>offshore</i> constitue un levier de développement économique important pour le secteur portuaire.	19

	EMR, filière porteuse d'opportunités économiques.	Maillons essentiels de la filière logistique de l'éolien en mer, les ports de Cherbourg (usine de pales d'éoliennes GE - LM Wind Power) et Le Havre (usine Siemens Gamesa pour la fabrication de pales d'éoliennes pour les parcs de Fécamp, Courseulles-sur-mer et Dieppe-Le Tréport) » ont réservé une capacité foncière importante pour l'accueil des composants de la chaîne de valeur de l'éolien en mer.	
Instances Public	Evoquer le rôle stratégique des ports, notamment d'un point de vue géopolitique. Evoquer le rôle des GPM pour le transit de matériel militaire.	« Le rôle des ports de commerce à recevoir et à faire transiter du matériel militaire ou des forces armées est stratégique dans le contexte géopolitique actuel, marqué par le retour des conflits armés sur le continent européen. »	19
Instances	Intégrer davantage le rôle des ports de Cherbourg et du Havre dans le déploiement des EMR.	« Le déploiement des parcs éoliens en mer s'accompagne du déploiement d'infrastructures portuaires adaptées, servant notamment de bases logistiques pour leur construction et leur maintenance. Les ports de Cherbourg et du Havre ont engagés d'importants investissements en la matière, et se positionnent comme des acteurs stratégiques de la filière à l'échelle de la façade. »	20
Instances	Intégrer davantage les activités cynégétiques dans le DSF et souligner leur rôle dans la régulation des écosystèmes.	« Les activités cynégétiques sont également présentes sur la façade Manche Est-mer du Nord. Un schéma départemental, élaboré par chaque fédération départementale des chasseurs, en assure l'encadrement avec des objectifs de régulation des pratiques, de préservation ou de restauration des habitats naturels de la faune sauvage, ainsi que de surveillance des risques	24

		sanitaires. Certaines de ses dispositions visent en outre l'atteinte d'un équilibre entre activités agricoles, forestières et cynégétiques. »	
Instances	Intégrer davantage les problématiques liées à la crise migratoire et à la nécessaire surveillance des frontières.	« La gestion des enjeux migratoires mobilise pleinement les services de l'Etat. Défis particulièrement prégnants à l'échelle de la façade, il appelle un renforcement de la surveillance de la frontière et une lutte accrue contre les réseaux de passeurs. Coordonné par les CROSS sous l'autorité du préfet maritime, l'ensemble des acteurs de la chaîne du sauvetage témoigne d'un engagement constant dans l'assistance aux navires en difficulté et la sauvegarde de la vie humaine en mer. »	25
Public	Rappeler dans le DSF les objectifs de l'OMI sur la limitation de GES par les navires de commerce.	« La pollution des grands navires de plus de 5 000 tonnes de jauge brute, représente 85 % des émissions mondiales de CO ₂ du transport maritime international. En 2023, l'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté un cadre juridiquement contraignant en s'engageant à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre du transport maritime international d'ici 2050. »	28
Instances	Intégrer les impacts du changement climatique à l'échelle de la façade.	« La hausse du niveau de la mer et la survenance de phénomènes météorologiques exceptionnels. Ses effets sont susceptibles de perturber gravement les différentes espèces sur la façade, avec des altérations de développement (réduction de la taille) ou une mortalité accrue de	28

		certaines activités dont la pêche professionnelle. »	
Instances	Intégrer davantage la démarche Grands sites et mettre en valeur dans le DSF les communes engagées dans cette démarche (falaise d'Etretat et Côte d'Albâtre).	« Cette démarche Grand Site concerne par exemple 13 communes en Seine-Maritime : Saint-Jouin-Bruneval, La Poterie Cap d'Antifer, Le Tilleul, Étretat, Bordeaux-saint-clair, Bénouville, Vattetot-sur-Mer, Les Loges, Froberville, Yport, Saint-Léonard, Criquebeuf-en-Caux et Fécamp. »	32
Public	Préciser les démarches d'électrification du transport maritime et rappeler l'importance du report modal.	« Les ports sont au cœur des stratégies de décarbonation de l'économie en améliorant le report modal vers des modes de transport moins carbonés, en accompagnant le développement des carburants alternatifs à destination des navires, l'électrification des quais, ainsi que le déploiement des EMR. »	53
Public	Intégrer l'augmentation du besoin foncier des infrastructures portuaires, induite par la nécessaire réponse aux enjeux de réindustrialisation et de décarbonation de l'économie qui nécessitent une importante consommation d'espace.	« L'augmentation du besoin foncier sur la façade est en grande partie liée aux enjeux de réindustrialisation et de décarbonation de l'économie, politiques portées par l'Etat. »	53
Annexe 1			
Origine	Modification demandée	Modification apportée	Page
Public	Corriger les chiffres : 2 GPM et non 3 (Dunkerque et un établissement public	Correction du nombre de GPM (1 et 1 grand port fluvio-maritime, HAROPA Port).	8

	unique : le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine dénommé HAROPA Port)		
Public	Compléter les chiffres avec le rapport de OEM 2025 : 8254 ETP et 4 Mds d'€ de CA	Ajout de la mention des 8254 emplois et 4Mds d'€ de CA de la filière en 2024.	56
Public	Evoquer les deux nouveaux projets EMR suite à la décision interministérielle du 17 octobre 2024.	Ajout d'un paragraphe : « Suite à la décision interministérielle du 17 octobre 2024, deux nouveaux secteurs de développement éoliens en mer ont été identifiés sur la façade (zones prioritaires à horizon 10 ans) : Fécamp Grand Large et Roches Douvres. »	56
Public	Supprimer les deux premiers paragraphes de la partie nationale de l'état des lieux de la partie EMR, datant de 2023.	Suppression des deux paragraphes.	57
Public	Proposition : dans le tableau sur l'état des lieux national de la production d'électricité, chiffres à remplacer par l'évolution de la production d'électricité par filière en France entre 2019 et 2024 (source RTE 2024) Texte à mettre avant cette figure :	Chiffres remplacés.	57

	« En 2024, la France a atteint son plus haut niveau de production d'électricité depuis 5 ans (539,0 TWh). Cette évolution à la hausse est liée à plusieurs facteurs : - un redressement rapide de la production nucléaire (361,7 TWh), après un niveau historiquement faible en 2022 (279,0 TWh) et une reprise progressive en 2023 ; - une production hydraulique au plus haut depuis 2013 (75,1 TWh) ; - une croissance soutenue de la production éolienne et solaire (71,6 TWh en 2024, contre 45,8 TWh en 2019). »		
Public	Ajouter un paragraphe sur le développement de plusieurs EMR.	« Le développement des différents types d'énergies marines renouvelables (marémotrice, hydrolienne, thalassothermie) doit être facilité pour répondre aux objectifs de diversification du mix énergétique français, de production d'énergie électrique décarbonée et de renforcement de la souveraineté. A ce titre, de	58

		nombreux acteurs s'intéressent aux perspectives liées aux énergies marémotrices et houlomotrices, la façade maritime se révélant propice à ces deux types d'énergies marines ».	
Public	Ajouter un paragraphe sur l'AO10.	« La Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) étudie actuellement l'engagement d'une procédure de mise en concurrence (nommée « AO10 ») pour des projets d'éoliennes en mer situés sur les différentes façades maritimes françaises, dans les zones identifiées dans la décision du 17 octobre 2024 en vue de l'attribution d'environ 8 à 10 GW de nouveaux projets éolien en mer. »	59
Public	Mettre à jour les chiffres de 2023 de la partie EMR.	« En 2024, le secteur comptabilise 8 254 emplois directs générant un chiffre d'affaire de 4 milliards. Depuis 2019, les investissements n'ont cessé de croître atteignant jusqu'à 3 milliards depuis 2022. Ces investissements sont traduits par une forte augmentation du chiffre d'affaires. »	59
Public	Mettre à jour les chiffres de 2022 de la partie EMR.	Phrase supprimée car les données dataient de 2022.	60
Public	Mettre à jour les chiffres de 2022 de la partie EMR.	Phrase mise à jour.	59
Public	Faire référence au DP.	« Le débat public « La mer en débat » portant conjointement sur la mise à jour des stratégies de façade maritime et sur la planification de l'éolien en mer, s'est déroulé simultanément sur les quatre façades maritimes entre le 20 novembre 2023 et le 26 avril 2024. La décision ministérielle du 17 octobre 2024 portant mise à jour des volets stratégiques des	61

		DSF et la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires est fondée sur le bilan du débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) et sur la concertation au sein des instances de la façade. »	
Public	Mettre à jour les chiffres de 2023 de la partie EMR.	« et 20 248 €/MW en 2024 (article 1519 B du Code général des impôts) »	61
Public	Mentionner les EPR2.	« En outre, après l'autorisation de mise en service délivrée par l'ASN, le réacteur de Flamanville est entré en service. Il existe également des projets d'EPR2 à Penly (2 réacteurs) et Gravelines (2 réacteurs). »	64
Public	Mentionner le projet de construction de deux unités de production électronucléaires.	« Le projet de construction de deux unités de production électronucléaires EPR2 à Penly (Seine-Maritime) et à Gravelines (Nord) s'inscrit dans le cadre d'un programme industriel qui vise à renforcer la souveraineté énergétique de la France : - le site de Penly vise la construction de deux nouvelles unités de production (1 670 MW électriques chacune) à proximité immédiate de la centrale existante (au nord-est). Ces nouvelles installations se situeront en bas de falaise, sur une surface d'environ 25 ha ; - le site de Gravelines vise la construction de deux nouvelles unités de production (1 670 MW électriques chacune) à proximité immédiate de la centrale existante, qui compte 6 unités de production (900 MW électriques chacune), en bord de mer. »	66
Public	Supprimer la phrase sur les tarifs	Suppression de la phrase sur les tarifs	68

Instances	Intégrer le rôle stratégique des ports de Cherbourg et du Havre comme bases logistiques du développement des EMR.	« Cherbourg et Le Havre s'affirment ainsi comme des bases stratégiques structurantes du déploiement de l'éolien en mer sur la façade. »	69
Instances	Rappeler l'importance du port de Cherbourg dans le déploiement du parc éolien Centre Manche 1	« Dès 2029, le port de Cherbourg va servir de base d'assemblage des éléments du parc éolien Centre Manche 1 qui doit entrer en service en 2032. »	71
Instances	Evoquer la concertation interfaçade	« La poursuite de la concertation inter-façades est prévue dans l'optique du déploiement des énergies marines renouvelables dans le golfe normand-breton et de ses effets sur les autres activités en mer. Dans le cadre défini par la décision gouvernementale du 17 octobre 2024 et sous l'autorité des préfets de région concernés, les échanges techniques seront notamment amenés à s'intensifier s'agissant des zones de développement de l'éolien en mer contiguës (Roches-Douvres / Bretagne Nord Est). Le conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest pourra utilement être associé. Le renforcement de la coopération transfrontalière avec les autorités des îles anglo-normandes permettra par ailleurs d'articuler au mieux les différents projets énergétiques dans cet espace. »	73
Instances	Mentionner la loi sur la souveraineté alimentaire	« La loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture rappelle l'importance de cette activité à l'échelle nationale. Elle souligne plus particulièrement que	121

		"la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture et de la pêche sont d'intérêt général majeur en tant qu'ils garantissent la souveraineté alimentaire de la Nation. Ils constituent un intérêt fondamental de la Nation en tant qu'éléments essentiels de son potentiel économique ».	
Instances	Intégrer l'importance de la culture du lin à l'échelle de la façade	« Les conditions pédoclimatiques favorables et l'influence de la mer permettent notamment le développement de la culture du lin. Cette culture connaît une importante croissance sur la façade : à l'échelle de la Seine-Maritime, les surfaces cultivées ont augmenté de plus de 96% entre 2010 et 2022, et le nombre d'exploitations de plus de 66%. La culture du lin s'impose donc comme une caractéristique majeure du développement économique de la bande côtière. »	125
Instances	Evoquer le tourisme d'itinérance	« S'appuyant sur des sites et des paysages d'exception, le tourisme d'itinérance est une activité en plein développement sur la façade. »	142
Instances	Mentionner l'incidence de l'élévation du niveau de la mer sur le tourisme.	« L'élévation du niveau des mers risque d'engendrer des incidences majeures sur les activités touristiques de la façade, et en particulier sur les offres d'hébergement. Le changement climatique constitue ainsi un défi supplémentaire pour le tourisme littoral. »	153
Instances	Intégrer les problématiques liées à la gestion de la crise migratoire.	« La gestion de la crise migratoire demeure ainsi un sujet prégnant à l'échelle de la façade, qui mobilise l'ensemble des services de l'État et des partenaires opérationnels mobilisés. »	196

Instances	Evoquer les stratégies de gestion des risques littoraux et le défi d'adaptation des territoires.	« Les collectivités territoriales jouent un rôle prépondérant dans la gestion des risques naturels littoraux, notamment suite aux lois MAPTAM et NOTRE leur confiant depuis 2016 la compétence GEMAPI, et à la Loi Climat et Résilience de 2021 leur demandant d'intégrer l'évolution du trait de côte dans leurs politiques d'aménagement et d'urbanisme. La loi Climat et Résilience prévoit en particulier des stratégies locales de gestion intégrée de la bande côtière, pour répondre au défi de l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Il s'agit d'anticiper dès maintenant les conséquences de l'érosion littorale, et de les intégrer dans un projet de territoire résilient. Des actions seront nécessaires à court, moyen et long termes sur les territoires littoraux et arrières-littoraux, tant en termes de planification urbaine que de gestion des ouvrages de défense contre la mer et de concertation. Dans ce contexte, la Région Hauts-de-France soutient fortement la mise en place des stratégies de gestion des risques littoraux mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature dans leurs projets. »	249
Annexe 4			
Origine	Modification demandée	Modification apportée	Page
Instances, PPVE	Mettre en valeur des activités et des usages non ou insuffisamment couverts sur la carte des enjeux de la façade	Modification cartographie : 1) intégration Grands sites de France 2) centrales nucléaires de la façade 3) ajout des flux maritimes en provenance du Sud	2

		Précision du légendage de la carte de synthèse pour différencier les zones d'intérêt pour la pêche des études ZIP des CRPMEM des zones issues des analyses du CEREMA.	
Annexe 6			
Cf tableaux objectifs socio-économiques et objectifs environnementaux			
Annexe 8			
Origine	Modification demandée	Modification apportée	Page
Instances	Mentionner le nécessaire renforcement de la coopération entre Etats riverains et le travail de planification maritime à engager entre les autorités françaises et anglaises.	« Le développement de certaines activités à proximités des frontières maritimes ou terrestres littorales nécessite une coopération renforcée avec les partenaires régionaux. A ce titre, une planification maritime partenariale est de nature à répondre aux attentes de co-construction exprimées, notamment, par les îles anglo-normandes et partagées par la France. A l'échelle de la façade, les préfets coordonnateurs ont d'ores et déjà entrepris des actions de renforcement de la coopération transfrontalière avec les îles de Jersey et Guernesey pour faciliter les échanges dans des domaines tels que l'énergie et la biodiversité. »	3
Instances	Intégrer l'importance d'une concertation inter-façades, associant les CMF et les instances régionales concernées, sur le déploiement des énergies marines dans le Golfe normand-breton et les effets sur les autres	« Le renforcement d'une concertation inter-façades est prévu dans l'optique du déploiement des énergies marines renouvelables dans le golfe de normand-breton afin d'en appréhender au mieux les enjeux socio-économiques et de co-usage. Une coordination avec la façade Nord Atlantique-Manche Ouest et les autorités des îles anglo-normandes qui développent également des	76

	activités, en tenant compte des projets des îles anglo-normandes.	projets énergétiques dans cet espace doit être recherchée »	
Instances	Précisions cartographiques	Précision du légendage de la carte de synthèse pour différencier les zones d'intérêt pour la pêche des études ZIP des CRPMEM des zones issues des analyses du CEREMA.	Cartographies toutes zones de vocation
Annexe 9			
Origine	Modification demandée	Modification apportée	Page
Instances	Identifier et proposer à la labellisation des zones complémentaires, dès lors que les critères du décret sont remplis, dans une logique de valorisation des réglementations existantes ou en cours de concertation. Cette valorisation peut être recherchée, le cas échéant et dans le cadre de recommandations du Conseil maritime de façade, en dehors des « zones d'étude prioritaires »	« Identifier et proposer à la labellisation des zones complémentaires, dès lors que les critères du décret sont remplis, dans une logique de valorisation des réglementations existantes ou en cours de concertation. Cette valorisation peut être recherchée, le cas échéant et dans le cadre de recommandations du Conseil maritime de façade, en dehors des « zones d'étude prioritaires »	17
Instances	L'Ae recommande d'actualiser les données relatives aux activités extractives et aux besoins. Elle recommande également de préciser les suites envisagées pour la	« On constate une diminution de la quantité d'extraction de granulats marins sur la façade MEMN en 2023 (1 419 774 m3) et en 2024 (1 173 661 m3) liée à une baisse conjoncturelle des besoins du BTP. En effet, l'exploitation du granulat dépend directement des fluctuations des besoins du BTP. »	101

	mise en œuvre et le suivi des mesures de gestion préconisées.	+ intégration du tableau des quantités de granulats marins extraits en 2023 et 2024	
--	---	---	--

Modifications effectuées à la suite de la commission permanente du CMF du 19 septembre 2025			
Document synthétique			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
	Ajouter un chapeau sur les impacts du changement climatique sur la façade.	Une façade particulièrement exposée au changement climatique La façade Manche Est – mer du Nord est particulièrement exposée aux incidences du changement climatique. Celles-ci sont multiples et affecteront à l’horizon 2050 à la fois les milieux marins et littoraux et les activités anthropiques sur la façade (GIEC Normand, 2020). Dans ce contexte, l’acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement des écosystèmes, leurs interactions réciproques, ainsi que sur les activités humaines à l’échelle de la façade, constitue un enjeu majeur. A cet effet, le recueil de données fiables et robustes devra être un axe de travail central des prochaines années. Le changement climatique se caractérise à l’échelle de la façade par trois éléments majeurs : • l’élévation du niveau marin, qui atteint près de 3,5 mm/an en moyenne sur la	31

		façade et aurait induit une hausse du niveau marin de 20 cm en 100 ans. • l'évolution des conditions climatiques générales avec l'élévation des températures (En Normandie, la comparaison des deux normales 1961-1990 et 1991- 2020 montre une élévation des températures atmosphériques de 1,1 °C). • l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques (avec notamment une plus grande intensité des pluies, des périodes de sécheresses plus intenses et plus longues, et une évolution des vents). Ces phénomènes sont susceptibles d'engendrer sur la façade Manche Est – mer du Nord : • Un recul marqué du trait de côte, auquel devront s'adapter les communes littorales (Au sud de Boulogne sur mer, l'érosion des falaises argilo-gréseuses peut atteindre un rythme de l'ordre de 0,4m par an. • Un risque plus important d'inondations par la mer. A titre d'exemple, d'après une étude de l'INSEE de 2020 à l'échelle de la Normandie, plus de 111 000 logements, 122 000 résidents, et 54 000 emplois sont actuellement menacés par cet aléa « inondation marine » (éléments et personnes localisés en « zone potentiellement sous le niveau marin » ZPNM).	
--	--	--	--

		• Des risques d'intrusion saline et de remontées de nappes qui auront des conséquences sur les cultures et les usages (agriculture, eau potable, industrie et énergie). L'estuaire de la Seine est particulièrement concerné par ce biseau salé. • Le changement climatique contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer et à adapter leur mode de vie. Les espèces ne pouvant pas s'adapter sont menacées de disparition. Ainsi, 15 à 37% des espèces vivantes pourraient disparaître d'ici 2050. • Une augmentation du risque d'incendies causé par l'élévation des températures (qui entraîne un assèchement de la végétation et la raréfaction de l'eau contenue dans les sols).	
	Réintégrer l'activité d'extraction de granulats marins dans la vision à 2050	L'activité de granulats marins s'adapte aux besoins de la façade (construction, gestion du trait de côte...) afin de contribuer à son approvisionnement en ressources minérales tout en maîtrisant son impact sur l'environnement. Elle constitue une activité stratégique dans le développement économique de la façade.	51
	Intégrer des éléments sur la connaissance, enjeu majeur des années à venir (sur l'état de conservation notamment)	Intégrés dans la partie précitée sur les incidences du changement climatique à l'échelle de la façade.	31

	Mettre à jour données sur l'état de conservation du bar/A minima ajouter date du millésime des données	"Les sources et les dates de production des données y sont précisées."	34
	Harmoniser l'écriture dans la matrice pour l'interaction pêche professionnelle / Conditions hydrographiques	« Risque de modification »	48
	Dans la vision, ajouter le besoin d'étude d'évaluation d'efficacité des mesures de gestion	« L'efficacité des mesures de gestion, notamment celles issues des analyses risque pêche, a été analysée en suivant la dynamique et la résilience des enjeux environnementaux plusieurs années après leur mise en place. »	55
	Dans la vision, se projeter dans une caractérisation de l'état de conservation des habitats marins de toute la façade.	« La mise en œuvre des plans nationaux de restauration de la nature successifs a permis de garantir la restauration des habitats marins (habitats benthiques et habitats d'espèces) de la façade comme le prévoit le règlement relatif à la restauration de la nature. Les lacunes de connaissance sur la distribution des habitats marins présents sur l'ensemble de la façade, ainsi que l'évaluation de leur état, sont résorbées par des études scientifiques menées lors des décennies précédentes. »	55
Annexe 1			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
	Mettre en place une doctrine à l'échelle de la façade sur la notion de compensation en mer	Une doctrine à ce sujet sera établie au cours du cycle. Pas de modification dans le DSF actée au cours de la CP.	

	Intégrer données plus récentes sur la profession	« Les chalutiers dragueurs de 12 à 16 mètres sont le segment le plus représenté parmi les navires débarquant cette espèce. »	82
	Préciser le portage du projet CROCHE	« (projet CROCHE, porté par le CRPMEM Normandie) »	46
	Préciser le type de données VMS utilisées pour les zones fonctionnelles halieutiques d'importance.	Renvoi à la méthodologie et précisions sur les données VMS	96
	Evoquer le memento NFM des bonnes pratiques de la pêche durable sorti en 2025.	"À l'occasion de la 3 ^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), les acteurs de la pêche normande réunis autour du Comité Régional des Pêches, des Organisations de Producteurs (OPN et FROM Nord) et de Normandie Fraîcheur Mer – présentaient le premier memento des pratiques de pêche durables par la pêche artisanale en Normandie. " Avec en note de bas de page le lien suivant : https://www.area-normandie.fr/actualite/la-mer-a-besoin-de-ses-pecheurs-la-normandie-le-prouve-avec-un-memento-inedit/	99
	Ajouter des perspectives sur la gestion des AMP en l'encadrement de la pêche	Ajout : "- mettre en place des études d'évaluation des mesures de gestion - caractériser in situ l'état de conservation des habitats"	240
Annexe 6			
Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page

Voir tableaux des objectifs environnementaux et des objectifs socio-économiques

Annexe 8

Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
	Ajouter la création licence pour la pêche au bulot dans la synthèse des enjeux de la zone 5 : Large baie de Seine	Ajout : "Les projets de création de licences comme celle pour la pêche des bulots au large témoignent de l'importance de la zone pour l'activité de pêche maritime professionnelle."	51

Annexe 9

Origine	Modification nécessaire	Modification apportée	Page
	Labellisation ZPF : zones citées pourraient faire l'objet de labellisation sur la base d'analyses existantes	Ajout tiré du projet d'avis du CMF : « Au cas par cas, et après recommandation du conseil maritime de façade, des espaces n'étant pas inclus dans les zones d'étude prioritaires pour le développement de la protection forte pourront être proposés à la reconnaissance en protection forte dans une logique de valorisation des travaux réalisés pour réduire les pressions exercées sur les milieux marins (analyse de risque pêche dans les sites Natura 2000 par exemple). »	19